



QU'EST-CE QUE LE REGLEMENT DES TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONALES ET EN QUOI EST-IL IMPORTANT?

DU 3 AU 14 DÉCEMBRE 2012, une conférence historique se réunira à Dubaï (Emirats arabes unis), à l'initiative de l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'institution spécialisée des Nations Unies qui s'occupe des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 (CMTI-12)¹ aura pour tâche d'examiner le traité international qui constitue la base de notre monde hyperconnecté, à savoir le Règlement des télécommunications internationales (RTI). Les dispositions de ce traité régissent la façon dont nous communiquons, par téléphone ou par ordinateur, en utilisant la voix, la vidéo ou des données, dans le monde entier.

Le RTI, qui a été adopté en 1988 par la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique réunie à Melbourne (Australie), est entré en vigueur en 1990. Il s'agit de l'un des quatre traités² sur lesquels repose la mission de l'UIT, et 178 pays y ont adhéré.

Il est impératif d'avoir des dispositions ayant valeur de traité pour régir le fonctionnement des réseaux et services dans le monde. Le RTI énonce des principes pour garantir que les réseaux puissent s'interconnecter sans problème et que les services internationaux soient assurés de manière équitable et efficace.

Le RTI se compose de dix articles ayant trait à différents sujets: coopération entre administrations nationales, priorité accordée aux télécommunications d'urgence, calcul des taxes en paiement du trafic échangé entre exploitants de différents pays, par exemple. Il a posé les jalons de la privatisation, de l'ouverture à la concurrence et de la dérégulation qui ont ouvert la voie à l'expansion des TIC, y compris de l'Internet, telle que nous la constatons aujourd'hui.

S'ADAPTER AU CHANGEMENT

Or, le contexte a radicalement changé depuis 1988. A l'époque, les télécommunications reposaient sur trois piliers: le temps, la distance et le lieu, qui ont beaucoup perdu de leur importance aujourd'hui sur le plan des services mondiaux. Les Etats ont réévalué leurs politiques et le secteur a été en grande partie privatisé et libéralisé.

On utilise de plus en plus les réseaux et les applications fondés sur le protocole Internet, ou IP, ce qui accroît l'importance de la cybersécurité. La convergence entre les technologies a estompé les distinctions entre trafic vocal et trafic de données, et le téléphone mobile le meilleur marché est en fait un ordinateur très perfectionné. Le volume de données augmente beaucoup plus vite que ne se développent les infrastructures nécessaires à leur acheminement.

¹ Pour en savoir plus sur la CMTI-12, consulter le site: www.itu.int/en/wcit-12/Pages/default.aspx

² Les trois autres sont la Constitution de l'UIT, la Convention de l'UIT et le Règlement des radiocommunications.



>

En parallèle, certaines entreprises offrent des services web qui connaissent un succès croissant, mais qui utilisent une partie de plus en plus importante de la capacité des réseaux sans pour autant que les recettes des compagnies qui fournissent les infrastructures augmentent. Le marché évolue très vite, et la demande explose dans le monde entier. Dans ces conditions, comment peut-on développer de nouvelles infrastructures pour répondre à la demande (en particulier dans les pays en développement), et qui devrait en payer l'expansion et l'utilisation?

De l'avis général, le RTI doit être adapté à cet univers en pleine mutation. Différentes propositions ont été formulées quant aux meilleures solutions pour y parvenir, mais tous s'entendent sur un point: la coopération internationale est indispensable. Les gouvernements et le secteur privé ont à jouer des rôles complémentaires, mais distincts. Les premiers établissent des cadres réglementaires solides, tandis que le second fournit les investissements nécessaires. Cette collaboration garantit la mise en place des infrastructures – dans l'intérêt des consommateurs et de l'ensemble du secteur des TIC.

Le processus préparatoire de la Conférence mondiale des télécommunications internationales est dirigé par un groupe de travail du Conseil de l'UIT ouvert aux 193 Etats Membres de l'Union et aux plus de 550 Membres de ses trois Secteurs – Secteur des radiocommunications, Secteur de la normalisation des télécommunications et Secteur du développement des télécommunications. On compte parmi ces Membres des Secteurs (entreprises privées, organismes scientifiques ou industriels, institutions financières et de développement et autres organisations s'occupant de questions de télécommunication) certaines des plus grandes compagnies de TIC dans le monde.

En outre, l'UIT accepte aussi la contribution de plus de 200 Associés et établissements universitaires participant à ses travaux, ainsi que celle des nombreuses autres entités qui ont pris part à la série de sessions d'information et de réunions préparatoires régionales tenues dans le monde en 2012. D'autres sessions d'information devraient d'ailleurs avoir lieu dans le courant de l'année.

Les modifications ou adjonctions qu'il est proposé d'apporter au RTI peuvent se résumer comme suit:

- Droit d'accès aux communications, qui est un droit humain
- Sécurité de l'utilisation des TIC
- Protection des ressources nationales essentielles
- Cadres internationaux
- Taxation et comptabilité, y compris fiscalité
- Interconnexion et interopérabilité
- Qualité de service
- Convergence.

(Des informations détaillées sur les thèmes des débats de la CMTI-12 seront fournies dans les Notes d'information ultérieures.)

L'UIT convoque la CMTI-12 à la demande expresse de ses 193 Etats Membres – qui ont chacun, indépendamment de leur taille ou de leur niveau de prospérité, une voix dont aucune ne compte plus qu'une autre. L'UIT est une tribune démocratique dans le cadre de laquelle l'ensemble de la communauté mondiale des télécommunications et des TIC se réunit pour définir et décider, en commun, quel sera son avenir.

Le droit de communiquer est au cœur de la mission de l'UIT depuis sa création en 1865. Beaucoup pensent aujourd'hui que le moment est venu de faire fond sur le RTI existant – traité qui a donné satisfaction – et d'ouvrir la voie, au cours des dix années à venir, à une société de l'information totalement inclusive et connectée, qui garantit l'accès de tous les habitants de la planète, à des conditions équitables et financièrement abordables, non seulement aux services téléphoniques traditionnels, mais aussi à l'univers du large bande de demain.